



REGLEMENT du TOURNOI DE CAHORS **du 28 octobre 2018**

Article 1er : Tournois

Le Club de Cahors Echecs organise un open rapide d'échecs le 28 octobre 2018 qui est ouvert à tous les licenciés A ou B à jour de leur licence à la date du tournoi.

Dans le cas où la licence ne serait pas à jour, les joueurs autorisent Cahors Echecs à procéder à la régularisation par la prise d'une licence B auprès de la Fédération Française des Echecs. (Soit 10€ pour la licence B pour un adulte, 3€ pour un jeune).

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique des Echecs est obligatoire.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles du Congrès FIDE de Goynuk (Turquie) entrées en application le 1er janvier 2018

L'annexe A4 des règles du jeu s'appliquera durant l'intégralité de la compétition.

Rappel de quelques règles :

- Toutes notes, manuscrite ou pas, et tout appareil électronique opérationnels sont interdits d'utilisation.
Les appareils électroniques sont tolérés s'ils sont éteints et rangés pour être non visibles de la table de jeux (poche de pantalon, sac...).
- Au premier coup illégal achevé, 2 min sont rajoutées à l'adversaire par l'arbitre.
Au second coup illégal achevé la partie est perdue pour le contrevenant.
- Toutes les actions d'un coup – saisies et mouvements de pièces, appuie sur la pendule – doivent être effectuées avec une seule main.

Article 3 : Appariements

Les appariements seront effectués au système suisse non accéléré.

Le logiciel de la Fédération Française des Echecs, P.A.P.I sera utilisé pour assister l'arbitre dans cette dernière tâche.



TOURNOI RAPIDE CAHORS 2018



La FFE préconise d'utiliser en complément du traditionnel P.A.P.I. le logiciel PAPI-WEB (utilisé pour les championnats de France). Il sera utilisé pour ce tournoi.

Ce logiciel permet les améliorations suivantes :

- Saisie des résultats de parties par les joueurs assistée informatiquement (tablette ou PC).
- Résultats unitaires des parties visibles dès saisie par le joueur sur le site de la Fédération Française des Echecs, sur la page du tournoi.
- Classements, grille américaine et appariements de la ronde suivante seront visibles dès la fin de la ronde, après validation de l'arbitre, sur le site de la fédération.

Donc, à l'aide d'un smartphone ou autre appareil connecté, tout joueur peu retrouver les informations le concernant au moment de la recherche de sa table, par exemple, et de sa couleur.

Les appariements seront affichés, soit sur papier, soit sous format électronique (écran rétro...), avant le début de chaque ronde.

Seront appariés à la 1^è ronde :

- Les joueurs dont les organisateurs auront reçu leurs inscriptions ;
- Les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et valider leurs inscriptions avant 9h30 ;

Même les pré-inscrits, les joueurs n'ayant pas pointé avant 9h30 ne seront appariés qu'à la 2^è ronde.

Article 3 : Cadence

Les cadences du tournoi est la suivante : 7 rondes de 15 minutes + 5 secondes par coup.

Tout joueur arrivant devant l'échiquier avec un retard de 10 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra la partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, seul le joueur qui a les Blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

Article 4 : Horaires

Le pointage a lieu de 9h00 à 9h30.

La première ronde a lieu à 9h45. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes du matin sont 10h40, 11h25.

La première ronde de l'après-midi a lieu à 14h. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes sont 14h45, 15h30, 16h15.

La remise des prix et le pot de clôture auront lieu vers 17h00.

Article 5 : Pré-inscription

Les joueurs, peuvent se pré-inscrire jusqu'à la veille du tournoi 18h00 :

- Sur ce formulaire internet : <http://cahors-echecs.fr/inscription-au-tournoi-rapide-de-cahors-2018/>
- Par courrier électronique à thamiers@orange.fr ou frayssesebastien@gmail.com



- Par téléphone à Stéphan Thamier 06.73.54.32.22 ou Sébastien FRAYSSE 06.72.70.37.79

La liste des pré-inscriptions est consultable à l'adresse suivante :

Les inscriptions sur place ne seront pas acceptées si le nombre maximal de joueurs (60) est dépassé.

Article 6 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 0€ pour les adultes et 0€ pour les jeunes.

Une participation de 2€ par joueurs est demandé pour les frais de boissons (café, jus de fruits...).

Article 7 : Invitations

Les joueurs invités par Cahors Echecs sont les suivants :

- Les joueurs titrés (à partir de Maîtres FIDE ou Maître FIDE féminins) ;

Pour tous les joueurs et joueuses invités, la pré-inscription et le pointage avant 9h30 sont obligatoires.

Article 8 : Prix

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important du tournoi auquel il a droit.

Classement général :

- 1er prix :
- 2è prix :
- 3è prix :
- 4è prix :
- 5è prix :

Concernant les prix par catégorie :

- meilleur + de 2000 :
- meilleur 1800-1999 :
- meilleur 1600-1799 :
- meilleur 1400-1599 :
- meilleur non classé :

Prix spéciaux :

- meilleure féminine :
- meilleur vétérans :
- meilleur jeune :

Prix réservés : aux licenciés des Clubs du Lot et de Cahors :

- Champion du Lot adulte de partie rapide :
- Champion du Lot jeune de partie rapide :
- Champion de Cahors Echecs de partie rapide :



Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : buchholz tronqué, buchholz médian et performance.

Les prix seront distribués qu'à la personne si elle est présente.

Article 9 : Dispositions particulières

Après chaque ronde, les deux adversaires sont tenus de communiquer leur résultat aux tables d'enregistrement ; en cas de non respect de cette règle, le score de la rencontre pourra être un double forfait.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Tout joueur sera exclu après deux forfaits, sauf autorisation spéciale de l'arbitre.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les joueurs devront se conformer à la Charte du Joueurs d'Echecs, affiché dans la salle.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitre principal est Sébastien Fraysse (AFO2), il est assisté par Stéphan THAMIER (AFO1).

Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 11 : Localisation

L'open se déroule à la MJC de Cahors, 201, rue Georges Clémenceau.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

Article 12 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent Cahors Echecs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

L'organisateur,

L'arbitre,